

des spéculateurs ; et les arpenteurs soulevaient incessamment de nouvelles réclamations.

Tout était mûr pour la révolte. Nous verrons, plus tard, comment elle se produisit, et qui tira le premier coup de feu. Mais il est, dès à présent, prouvé que les griefs des Métis étaient fondés ;—qu'ils étaient soutenus depuis huit ans par les autorités ecclésiastiques ;—que, depuis huit ans, on n'avait pas su leur rendre justice ; on n'avait pas même su leur répondre, et que s'il y a jamais eu un soulèvement excusable au monde, c'est celui de pauvres gens qui, ayant usé de tous les moyens légaux pour faire valoir leurs droits, ont été constamment trompés, remis au lendemain et, finalement, n'ont rien pu obtenir.

CHAPITRE III

LOUIS RIEL—UN MARTYR ET UNE FAMILLE DE PATRIOTES.

On peut apprécier différemment la conduite de Louis Riel en 1870 et en 1885.

Il y a quelques individus, se disant Canadien-français, qui ne manquent pas une occasion d'insulter les patriotes de 1837.

Ce sont les mêmes qui n'ont cessé d'insulter Riel.

D'autres, qui ne sont pas des traîtres, ont hésité, au moment où l'on se battait au Nord-Ouest, et nous comprenons leur hésitation.

Tout homme, qui a eu le malheur d'être placé par les circonstances à la tête d'un mouvement insurrectionnel, est responsable même de ce qu'il n'a pas voulu faire ; il est exposé à être condamné par tous ceux qui mettent le respect de la loi écrite au-dessus du droit naturel et des principes d'humanité foulés aux pieds.

Mais, dans tous les cas, il y a trois qualités qu'on ne refusera pas à Riel.

D'abord, c'était un brave. Ses calomniateurs ont essayé, même sur ce point, de ternir sa renommée. Mais la façon